



Délibération du Conscinuation du Conscience d

N°2024/06

Portant signature de la convention cadre de partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels PACA pour l'amélioration des connaissances et la préservation des espaces naturels de la commune de la Roquebrussanne 2024-2026

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en

exercice: 19

Présents: 14 Représentés : 5 Votants: 19 Absent: 0

Date de la convocation :

23.01.2024

Date affichage: 01.02.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Présents: Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Michel GAGNEPAIN, Sabine FONTANILLE, Bernard BELORGEY, Jean-Mathieu CHIOTTI, Denis CAREL, Lionel **BROUQUIER**

Procurations:

Chrystelle GAZZANO a donné procuration à Sabah BAUDRAND Marylène RICCI, a donné procuration à Michel GAGNEPAIN Ludovic ODRAT a donné procuration à Claudine VIDAL Stéphanie DEBOUW-SERRAULT a donné procuration à Nathalie WETTER Magali ATLAN a donné procuration à Sabine FONTANILLE

Absent: 0

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Commune de La Roquebrussanne met en œuvre des actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager. Elle intervient également dans d'autres domaines de compétences qui renforcent la capacité et la cohérence de son intervention en matière de préservation des espaces naturels : de voirie, d'habitat, de développement urbain, d'environnement et d'énergie.

Dans ce contexte, la Commune de La Roquebrussanne s'est rapprochée du Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA). Cette association, de type loi 1901, œuvre depuis plus de 45 ans en faveur de la protection et de la conservation de la nature dans les six départements de la Région PACA. Agréée en depuis 2014 par l'Etat et la Région au titre des Conservatoires Régionaux d'espaces naturels, la loi lui confit trois grandes missions :

- La préservation des espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional.
- L'expertise locale et l'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel.
- La gestion du domaine public et privé de l'État.

Par conséquent la Commune de La Roquebrussanne et le CEN PACA décident de décliner et de formaliser au travers une convention cadre de partenariat des domaines d'intervention communs, dans le respect des stratégies de chacune des entités.

La convention cadre ci-après fixe 3 axes de partenariat qui nécessite une convergence stratégies et qui devront se décliner en priorités communes d'actions et de moyens :

- Mettre en œuvre une politique commune d'amélioration de la connaissance sur la biodiversité;
- Apporter un appui scientifique et techniques en matière de préservation et de restauration des espaces naturels ;

Renforcer les démarches de communication aux enjeux de conservation auprès de tous les publics :

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

Considérant le souhait de la Commune de La Roquebrussanne et du Conser Naturels de PACA d'unir leurs efforts pour développer des actions communes valorisation des espaces naturels,

ID: 083-218301083-20240129-2024_06-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (3 abstentions Lionel BROUQUIER, Denis CAREL, Jean-Mathieu CHIOTTI) des suffrages exprimés, décide :

- D'APPROUVER la convention cadre pour une durée de 3 ans ci-annexée entre la Commune de La Roquebrussanne et le Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention

La ROQUEBROSSANNE, le 30 janvier 2024. OQUE

Le Mai

Michel GROS

La secrétaire de séance

Claudine VIDAL